



Communication

[Réception du magazine](#)

[Publicité dans l'ANC](#)

Pour toutes questions ou demandes concernant le magazine municipal et les autres supports, le service communication de la ville se tient à votre disposition.

Réception du magazine

Si vous ne recevez pas le magazine Arcueil notre cité (ANC), veuillez compléter le formulaire ci-dessous :

« * » indique les champs nécessaires

Facebook

Ce champ n'est utilisé qu'à des fins de validation et devrait rester inchangé.

*

Identité

Prénom Nom

*

Adresse

Adresse postale Ville Code postal

Téléphone*

E-mail*

*

Depuis quand ne recevez-vous plus l'ANC ?

Jour Jour ▼

Mois Mois ▼

Année Année ▼

*

Politique de confidentialité

En cochant cette case et en soumettant ce formulaire, j'accepte que mes données personnelles soient utilisées pour me recontacter dans le cadre de ma demande indiquée dans ce formulaire. Les informations recueillies ne feront pas l'objet d'un traitement informatique autre que les finalités acceptées ci-dessus. Les données sont conservées pendant un an et à partir de cette période, les données seront supprimées automatiquement.

J'accepte la politique de confidentialité.

Réservation d'une publicité dans l'ANC

Dans sa volonté de soutenir le commerce de proximité et l'artisanat local, la Ville d'Arcueil propose en 3ème de couverture du magazine municipal une page qui permet aux commerçant-es, artisans et entreprises locales de se faire connaître et d'informer les Arcueillais-es de leur activité. Les espaces publicitaires sont ouverts à tous les annonceurs (toute entité juridique ayant une activité commerciale), mais la priorité sera donnée aux professionnel·les qui exercent sur le territoire. Pour réserver un encart : 1. Retourner avant le 8 du mois le contrat de parution via le formulaire ci-dessous. Pour information, le formulaire est également disponible à l'hôtel de ville. 2. Après confirmation de la commande, faire parvenir le fichier numérique au format PDF (haute résolution) en respectant scrupuleusement les dimensions avant le 15 du mois. 3. Effectuer le paiement à réception de la facture auprès de la trésorerie.

« * » indique les champs nécessaires

Instagram

Ce champ n'est utilisé qu'à des fins de validation et devrait rester inchangé.

Raison sociale

N° de SIRET*

Nom de la structure*

*

Adresse

Adresse postale Ville Code postal

*

Identité du demandeur

Prénom Nom

Téléphone*

E-mail*

Choix de l'encart

*

Format

1/4 de page (84 x150 mm) : 400 € TTC*

1/8ème de page (84 x 59 mm) : 120 € TTC*

1/16ème de page (84 x 26 mm) : 60 € TTC*

*Prix valable pour une parution dans un numéro

*

Date(s) de parution

Février



- Mars
- Avril
- Mai
- Juin
- Juillet/août
- Septembre
- Octobre
- Novembre
- Décembre/janvier

*

Règlement

- Bon pour accord

*

Politique de confidentialité

En cochant cette case et en soumettant ce formulaire, j'accepte que mes données personnelles soient utilisées pour me recontacter dans le cadre de ma demande indiquée dans ce formulaire. Les informations recueillies ne feront pas l'objet d'un traitement informatique autre que les finalités acceptées ci-dessus. Les données sont conservées pendant deux ans et à partir de cette période, les données seront supprimées automatiquement.

- J'accepte la politique de confidentialité.

Terminé

Affichage

Pour toute demande de pose d'affiche sur les panneaux d'affichage de la ville, veuillez contacter le service communication par mail à communication@mairie-arcueil.fr.

Si la demande concerne l'affichage associatif, [cliquez ici](#).

Réseaux sociaux

Afin de renforcer sa proximité avec les Arcueillais-es, la Ville est présente sur les réseaux sociaux **Facebook et Instagram**.

Charte d'utilisation :

En interagissant sur les réseaux sociaux de la ville, les utilisateur-trice-s reconnaissent la possibilité pour le-la modérateur-trice de ces comptes de bloquer les utilisateur-trice-s ou de signaler auprès de Facebook/Instagram les contributions qui ne respecteraient pas la charte de modération. Les publications et commentaires sont « modérés » a posteriori. Cela signifie qu'un ou plusieurs modérateur-trice-s veillent au respect des **règles de conduite** suivantes :

- Pas de propos tombant sous le coup de la loi (incitation à la haine raciale, appel à la violence, révisionnisme ou négationnisme sont prohibés).
- Pas d'agressivité, de grossièretés, de violence excessive dans le ton.
- Pas d'insultes ou de mise en cause directe de tout individu.

- Pas de messages personnels ou publicitaires.
- Prendre l'identité d'une autre personne est interdit.
- Respecter les règles auxquelles sont soumises les collectivités territoriales en période électorale.
- Enfin, les commentaires ne doivent pas contenir plus de 3 liens hypertexte.

À noter : le ou les modérateur·trice·s se réservent le droit d'appliquer ces règles en supprimant tout ou partie de certains messages et en ne publiant pas les messages qui ne respecteraient pas ces règles.

Contact

[Service communication](#)

- [42 rue Cauchy 94110 Arcueil](#)
- [Nous écrire](#)

Sur le même sujet

Publications